

# Stratégie de développement de la pisciculture au Nouveau-Brunswick | 2010 – 2014



**Stratégie de développement de la pisciculture au Nouveau-Brunswick | 2010 – 2014**

2010.07

Province du Nouveau-Brunswick  
CP 6000  
Fredericton NB E3B 5H1  
CANADA

[www.gnb.ca](http://www.gnb.ca)

ISBN 978-1-55471-393-6

CNB 7256

# Table des matières

Avant-propos . . . . .	3
Introduction. . . . .	4
But . . . . .	5
1. Gouvernance . . . . .	6
2. Compétitivité et financement des entreprises . . . . .	7
3. Gestion des risques de l'entreprise . . . . .	9
4. Santé des poissons et biosécurité . . . . .	10
5. Accès au marché et confiance des consommateurs. . . . .	11
6. Infrastructure stratégique . . . . .	12
7. Diversification des espèces. . . . .	12





# Avant-propos

L'aquaculture est une importante industrie au Nouveau-Brunswick et constitue un pilier de l'économie dans un certain nombre de collectivités. Le ministère des Pêches et Océans Canada (MPO) et le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick (MAA) sont les principaux organismes fédéral et provincial chargés du développement de l'aquaculture. Les responsabilités des deux niveaux de gouvernement sont décrites dans le Protocole d'entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de l'aquaculture établi en 1989.

Le secteur de l'élevage des poissons se trouve principalement dans la région sud-ouest, mais on cultive du poisson dans toutes les régions de la province. La New Brunswick Salmon Growers Association défend les intérêts de l'industrie en matière de salmoniculture, et la New Brunswick Trout Farmers Association fait connaître les points de vue de l'industrie de la truiticulture en eau douce. Même s'ils ne sont pas représentés par une association distincte, les producteurs d'espèces alternatives sont reconnus comme d'importants participants au secteur. Ensemble, l'industrie et les deux paliers gouvernementaux collaborent afin de rehausser la position concurrentielle et la durabilité globale de l'industrie de la pisciculture au Nouveau-Brunswick.

La stratégie quinquennale, décrite dans le présent document, est axée sur les besoins de développement de l'industrie de la pisciculture au Nouveau-Brunswick, traite de questions réglementaires qui s'appliquent exclusivement au développement et à la suppression des obstacles en cette matière. La stratégie servira à orienter les mesures de collaboration et le financement de projets dans les secteurs prioritaires, et elle sera examinée annuellement par les organismes impliqués dans le développement de la pisciculture afin de s'assurer que tous les éléments sont encore stratégiques et pertinents.

Tel qu'il a été indiqué, les gouvernements provincial et fédéral s'engagent à collaborer pour assurer la continuité du développement durable de l'aquaculture. Outre le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture du Nouveau-Brunswick et le ministère des Pêches et Océans Canada, un grand nombre de ministères et d'organismes gouvernementaux participent au soutien, au développement et à la réglementation de l'industrie de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, notamment les organismes suivants :

- Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA)
- Transports Canada (TC)
- Environnement Canada (EC)
- Santé Canada (SC)
- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC)
- Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA)
- Financement agricole Canada (FAC)
- Ministère des Pêches du Nouveau-Brunswick (MP)
- Ministère des Ressources naturelles du Nouveau-Brunswick (MRN)
- Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick (ME)
- Société de développement régional (SDR)
- Entreprises Nouveau-Brunswick (ENB)
- Corporations au bénéfice du développement communautaire (CBDC)
- Agences de développement économique communautaire (ADEC)
- Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)
- Initiative conjointe de développement économique Canada – Nouveau-Brunswick (ICDE)

# Introduction

Depuis 1980, l'aquaculture qui était une industrie relativement nouvelle au Nouveau-Brunswick a beaucoup progressé ces vingt dernières années. Le secteur économique le plus important est l'élevage du saumon de l'Atlantique dans la région sud-ouest de la province.

En 2008, la salmoniculture du Nouveau-Brunswick a produit environ 26 000 tonnes métriques de saumon ayant une valeur estimative à la production de plus de 192 millions de dollars. Cette baisse est attribuable d'une part à la réduction du cheptel de la classe d'âge 2006 occasionnée par la restructuration de l'industrie pour mieux combattre l'anémie infectieuse du saumon, et d'autre part aux pertes causées par la maladie. L'accroissement de la concurrence et une rationalisation de l'industrie se sont traduits par un regroupement important des exploitations ces sept dernières années. Ce regroupement a aussi influé sur les secteurs de la transformation et de la commercialisation. Les changements structurels survenus dans la salmoniculture découlent des effets combinés de divers problèmes subis par l'industrie entre 2002 et 2006 principalement. Plusieurs de ces problèmes ont été réglés grâce à des initiatives réalisées conjointement par l'industrie et le gouvernement, ce qui a stabilisé l'industrie. Il est prévu que la valeur annuelle augmentera encore, surtout grâce aux progrès additionnels dans le secteur des produits à valeur ajoutée et à la mise au point de nouveaux bioproduits.

En ce qui concerne l'aquaculture en eau douce, l'élevage de la truite/omble est pratiqué de façon commerciale au Nouveau-Brunswick. L'industrie existante repose sur les ventes destinées essentiellement au marché des étangs de pêche avec une production limitée destinée au marché d'ensemencement et de la table. Des études indiquent que des unités de production supérieures à 140 tonnes sont nécessaires pour assurer la viabilité économique des exploitations d'eau douce au Nouveau-Brunswick dont la production est destinée pour le marché de la table.

La diversification de la salmoniculture vers l'élevage d'autres espèces peut diminuer les risques associés à la maladie et servir de protection contre les fluctuations du marché. La diversification des stations d'élevage terrestres peut donner lieu à une création de produits-crêneaux de grande valeur. Toutefois, à ce jour, la diversification a été réduite par les problèmes



économiques dans la salmoniculture et par la difficulté d'obtenir une aide financière pour les travaux de développement précommercial.

Les possibilités de croissance de la pisciculture au Nouveau-Brunswick sont toujours considérables compte tenu des possibilités d'innovation dans les techniques d'élevage (aquaculture multitrophique intégrée), dans les progrès technologiques (aquaculture en pleine mer) et dans la diversification des espèces et des produits (esturgeon, omble chevalier, morue, flétan de l'Atlantique et produits alimentaires et autres produits à valeur ajoutée).

L'industrie de la pisciculture est un important générateur d'emploi et d'activité économique dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick. Cette industrie offre comme bénéfice à la province la création d'emplois permanents dans les collectivités rurales et côtières, une plus grande part de l'assiette de fiscale et la capacité de retenir les jeunes dans leurs collectivités d'origine ou d'en rapatrier d'autres qui étaient partis. Le potentiel de développement de la pisciculture et sa contribution éventuelle à l'atteinte du but de l'autosuffisance économique de la province sont reconnus, mais l'industrie doit progresser en harmonie avec l'environnement et les utilisateurs des ressources marines incluant les pêches, les promoteurs du tourisme et les collectivités locales.

# But

La stratégie de développement a pour but de répondre aux besoins de développement de la pisciculture du Nouveau-Brunswick, tout en reconnaissant l'importance de la durabilité environnementale et socio-économique ainsi que la coexistence avec d'autres groupes d'intérêts et d'utilisateurs des ressources aquatiques. Les éléments suivants ont été désignés comme domaines d'investissement (sous forme de fonds ou de ressources humaines selon le cas) dans le secteur de la pisciculture en mer et en eau douce au Nouveau-Brunswick.

- Gouvernance
- Compétitivité et financement des entreprises.
- Gestion des risques de l'entreprise.
- Santé des poissons et biosécurité.
- Accès au marché et confiance des consommateurs.
- Infrastructure stratégique.
- Diversification des espèces

Des mesures stratégiques ont été déterminées pour chaque domaine d'investissement et sont destinées à une mise en œuvre commune par l'industrie et les deux paliers de gouvernements. Ce travail sera accompli par l'intermédiaire de la structure de comités établie selon les termes du Protocole d'entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de l'aquaculture, qui

comprend aussi bien des représentants de l'industrie que des agences fédérales et provinciales impliquées dans le développement et la réglementation de l'industrie aquacole. Le Comité de développement de la pisciculture en mer, le Comité de développement de l'aquaculture en eau douce, le Comité de coordination environnementale pour l'élevage des poissons de mer et le Comité de la santé et de la biosécurité aquacole qui relèvent du Comité de gestion du Protocole d'entente Canada – Nouveau-Brunswick sur le développement de l'aquaculture, seront tenus d'examiner le présent document chaque année et de proposer des mesures et des projets prioritaires qui entrent dans le cadre de leurs mandats respectifs. Des recommandations sur les priorités de même qu'un plan de travail annuel seront présentés annuellement au comité de gestion du protocole d'entente par chaque comité. Pour les secteurs prioritaires, les projets potentiels, les promoteurs et les voies de financement doivent être établis dans la mesure du possible. Le soutien gouvernemental pour les initiatives prioritaires peut prendre la forme d'investissements financiers ou de développement de programmes, de déploiement de ressources humaines, de représentations ou d'autres moyens établis lors de l'élaboration des plans de travail.



## 1. Gouvernance

Le développement durable est un élément fondamental de la politique gouvernementale. Le défi pour les promoteurs économiques, les organismes responsables de la réglementation et l'industrie consistent à démontrer au public la durabilité environnementale, économique et sociale de l'aquaculture. Pour appuyer l'établissement d'une politique publique efficace et d'outils de réglementation, il faut mieux connaître les écosystèmes aquatiques, les effets directs rapprochés et éloignés des exploitations aquacoles, les incidences possibles de résidus thérapeutiques, les méthodes d'atténuation et de restauration des sites et d'autres facteurs. La durabilité de l'environnement est aussi une préoccupation pour l'industrie, car l'aquaculture exige un milieu aquatique sain pour atteindre une productivité optimale.

Afin d'assurer le développement ordonné de l'industrie de l'aquaculture, il est essentiel de déterminer les zones où les élevages peuvent être situés respectant l'environnement et les autres groupes utilisateurs de la ressource, comme les pêcheurs autochtones, et de répondre aux exigences réglementaires. La tâche est compliquée, mais ce genre d'initiative peut s'avérer importante pour accroître les communications et l'acceptation sociale de l'industrie de l'aquaculture tout en améliorant la coexistence avec d'autres utilisateurs des ressources aquatiques et les populations côtières. La réputation et l'image négative sont perçues comme des défis importants pour la pisciculture compte tenu des effets possibles sur l'acceptation communautaire. Ainsi, les tentatives d'améliorer l'acceptation du public au niveau des localités sont considérées comme très importantes pour favoriser la croissance dans l'industrie et accroître la possibilité de donner suite aux demandes de baux. Dans l'examen de ces demandes, le ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture fera participer les collectivités des Premières Nations et les peuples autochtones du Nouveau-Brunswick, en plus de consulter ces intervenants quand il existe un doute réel ou implicite qu'un bail puisse entraîner la violation d'un droit acquis ou revendiqué par les peuples autochtones ou conféré par traité.

Le Groupe de travail sur les pêches traditionnelles et l'aquaculture (GTPA), qui a été établi dans la région de la baie de Fundy pour favoriser la coexistence et la durabilité mutuelle des pêches et de la salmoniculture, est un élément important pour améliorer l'acceptation sociale. Dans le cadre de son mandat, ce groupe de travail cherche à déterminer et orienter la recherche sur les interactions entre l'aquaculture et les pêches, notamment la détermination de mesures d'atténuation connexes, en plus d'offrir un forum pour la consultation

sur l'utilisation de l'espace marin dans la baie, l'utilisation des quais et les problèmes opérationnels qui peuvent survenir. La collaboration permanente avec les groupes de conservation du saumon sauvage est tout aussi importante.

Devant l'espace géographique limité dans la baie de Fundy, de nombreuses salmonicultures établies au Nouveau-Brunswick observent les territoires voisins, comme la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et Labrador, pour accroître leur volume de production. Cette croissance est avantageuse pour les économies de toutes les provinces, qui profitent ainsi d'une plus grande activité économique. En outre, la croissance dans de nombreuses provinces peut contribuer à étendre la stabilité grâce à la dispersion géographique du risque. La coopération stratégique entre les provinces et l'harmonisation des processus et des cadres réglementaires, le cas échéant, seront des facteurs importants pour favoriser la croissance des entreprises à cet égard.

Un défi de longue date pour les aquaculteurs en général est l'absence de législation et/ou de réglementations spécifiques pour l'aquaculture au niveau fédéral. L'application de certains articles de la *Loi sur les pêches* et de règlements associés peut notamment créer des obstacles opérationnels involontaires ou accroître le fardeau de la réglementation. Pour la pisciculture en particulier, l'application ambiguë des articles 35 et 36 de la Loi peut créer une incertitude en ce qui concerne







les mesures requises pour maintenir une conformité réglementaire. Les différences entre les activités de l'aquaculture et des pêches doivent être officiellement reconnues et clairement décrites étant donné que ces problèmes de réglementation peuvent avoir un effet dissuasif pour les investissements et la croissance future de l'industrie.

#### **Mesures stratégiques :**

- 1.1 *Appuyer l'utilisation et l'amélioration constantes de codes de pratique ou de procédures d'exploitation normalisées en ce qui concerne la gérance du milieu marin et d'eau douce.*
- 1.2 *Définir et classer par ordre de priorité les recherches et les initiatives de développement relatives aux interactions possibles entre l'aquaculture, l'environnement, la faune et d'autres utilisateurs des ressources aquatiques, en cherchant notamment à combler les lacunes dans les connaissances établies par le GTPTA.*
- 1.3 *Appuyer les initiatives axées sur la promotion des avantages sociaux, économiques et biologiques de la pisciculture, en mettant l'accent sur les communications, les relations communautaires et la réduction des conflits avec d'autres utilisateurs des ressources aquatiques.*
- 1.4 *Chercher à harmoniser les processus gouvernementaux dans la région de l'Atlantique qui visent à favoriser le développement et la production aquacoles.*
- 1.5 *Faire valoir les besoins et les réalités particuliers de l'industrie de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, afin d'assurer la pertinence et la stabilité de la réglementation de l'industrie.*

## **2. Compétitivité et financement des entreprises**

**Financement :** L'élevage, y compris l'élevage d'espèces aquatiques, est reconnu comme une entreprise intrinsèquement à risque. De plus, les fluctuations constantes dans la valeur du dollar canadien exercent une pression sur les nombreuses industries canadiennes axées sur l'exportation, et elles soulignent le fait que les entreprises aquacoles du Nouveau-Brunswick doivent réduire les coûts pour rester concurrentielles. L'accès au capital et aux lignes de crédit pour l'exploitation semble constituer un obstacle universel puisqu'il faut compter plusieurs années sans ventes ni revenus (période variable selon les espèces d'élevage) pour que les stocks récemment installés atteignent la taille commercialisable. En l'absence de programmes de protection du revenu pour appuyer la gestion des risques de l'entreprise, de nombreux prêteurs ordinaires hésitent à financer des entreprises aquacoles établies. Pour les nouveaux exploitants ou les secteurs en voie de développement dont la viabilité financière n'a pas encore été établie, la recherche de financement privé est d'autant plus difficile. La crise du crédit qui sévit actuellement dans toute l'économie mondiale aggravera probablement ce problème.

Dans ce contexte, les programmes gouvernementaux sont de plus en plus importants. L'APECA fournit une aide financière pour les activités de recherche et développement, pour l'établissement, l'expansion et la modernisation d'entreprises aquacoles, et pour la mise au point et la commercialisation de produits à valeur ajoutée. La province, avec le concours du Conseil de développement des pêches et d'aquaculture, peut offrir des prêts et des garanties de prêts applicables aux lignes de crédit pour l'exploitation. Devant le fait que l'industrie de l'aquaculture a subi d'importantes modifications ces dix dernières années, les programmes gouvernementaux d'aide financière sont passés en revue en tenant compte de leur capacité de répondre aux besoins actuels comme le développement de l'élevage d'autres espèces, le remplacement de matériel aux exploitations existantes et l'adoption de nouvelles technologies pour améliorer la biosécurité et la gestion de la santé des poissons.

L'innovation constante sera un facteur essentiel pour accroître la compétitivité de l'industrie grâce à diverses mesures comme l'amélioration du rendement du système, la baisse des coûts de production et l'élimination des inquiétudes des consommateurs en ce qui concerne la durabilité des pratiques de l'industrie. Certains programmes gouvernementaux sont offerts pour appuyer les initiatives de l'industrie qui ont pour but d'accroître la compétitivité en général, comme le Programme d'innovation en aquaculture et d'accès au

marché du MPO, le Fonds de développement total du MAA et d'autres programmes offerts par l'entremise de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA) et du Programme d'aide à la recherche industrielle du Conseil national de recherches Canada.

**Amélioration fondée sur les progrès technologiques :**

Comme les possibilités sont limitées de pouvoir aménager d'autres sites du littoral longeant la baie de Fundy au Nouveau-Brunswick, il faudra se déplacer dans des secteurs plus exposés ou en pleine mer pour enregistrer une croissance valable dans la pisciculture. La mise au point de systèmes ou de technologies aptes à supporter les milieux marins à haute énergie exigera beaucoup de capitaux et comportera de graves risques durant l'analyse initiale. Le soutien pour le développement de la technologie dans ce domaine sera non seulement favorable à l'industrie locale, mais il offrira la possibilité de créer des débouchés à mesure que la demande pour cette technologie augmente dans le monde entier. Les progrès technologiques dans les systèmes d'élevage terrestre qui minimisent les besoins énergétiques (la recirculation) et les coûts en capital seront avantageux à la fois pour les élevages d'espèces d'eau douce (la truite, l'omble chevalier et l'esturgeon) et pour le segment terrestre de la salmoniculture existante. La mise au point de nouveaux moyens ou méthodes pour réduire l'impact environnemental ou pour améliorer la performance environnementale de l'industrie, dite « technologie verte », contribuera à améliorer les perceptions concernant la durabilité des pratiques de l'industrie.

**Amélioration des stocks de géniteurs :** La performance de la croissance, la composition et la qualité des carcasses, le rythme de maturation sexuelle et la résistance aux maladies des stocks d'élevage ont une grande incidence sur l'économie de toute exploitation d'élevage. La sélection constante de familles très performantes, grâce à un programme bien géré pour les stocks de géniteurs, contribuera à améliorer la performance générale de l'élevage et la compétitivité des exploitations commerciales.

**Amélioration des aliments :** Les producteurs canadiens continueront de payer les mêmes prix que leurs concurrents pour obtenir des aliments puisqu'ils proviennent de divers endroits du marché mondial. Des économies peuvent être réalisées dans une meilleure formulation d'aliments, des régimes

d'alimentation mieux équilibrés et une meilleure technologie de distribution d'aliments. Les stocks de poissons génétiquement supérieurs peuvent aussi diminuer les coûts des aliments en favorisant une meilleure conversion des aliments. Les plus grandes préoccupations environnementales au sujet de l'impact écologique d'une consommation accrue de farine de poisson et le souhait de diminuer le coût des intrants sont deux facteurs qui ont stimulé la recherche à l'égard de nouvelles protéines végétales. Par ailleurs, la sélection et la production d'oléagineux en vue d'extraire des biocombustibles devraient permettre d'obtenir une surabondance de tourteau protéique accessible pour la production d'aliments, ce qui pourrait réduire le coût de ce composant s'il convient pour l'aquaculture.

**Main-d'œuvre et formation :** Le Nouveau-Brunswick subit des pénuries de travailleurs qualifiés et semi-qualifiés, et il s'agit d'un facteur particulièrement éprouvant pour la salmoniculture. Devant la nature technique des tâches dans certains secteurs de l'industrie, comme les écloséries et la santé du poisson, on recherche souvent de nouveaux employés qui ont suivi des études supérieures. Il faut aussi évaluer la base d'études et de compétences des employés actuels afin de s'adapter à la plus grande sophistication des entreprises locales en voie d'expansion.

**Mesures stratégiques :**

- 2.1 Réviser les programmes financiers offerts à l'industrie de la pisciculture en collaboration avec d'autres intervenants qui s'intéressent au financement des exploitations, et envisager des solutions à long terme (quatre à cinq ans).
- 2.2 Continuer d'appuyer les essais pilotes et précommerciaux pour évaluer les conceptions techniques, les nouvelles technologies et les essais de grossissement afin d'accroître la base de connaissances pour l'aquaculture en haute mer et dans les milieux à haute énergie.
- 2.3 Favoriser les projets axés sur l'amélioration de l'efficacité de l'industrie et sur la baisse des coûts de production dans les élevages en mer, en eau douce ou sur terre.
- 2.4 Appuyer la mise au point et l'adoption de technologies « vertes » afin d'améliorer la performance environnementale des exploitations.



- 2.5 Appuyer les missions techniques, le transfert de technologies et les ateliers qui permettent de renseigner l'industrie sur les récents développements, sur les technologies « vertes » et sur les systèmes d'élevage en haute mer.
- 2.6 Appuyer les progrès en génétique grâce à l'amélioration des stocks de géniteurs.
- 2.7 Appuyer les initiatives de l'industrie qui permettent de réduire le coût des aliments et d'améliorer la distribution ou la conversion des aliments.
- 2.8 Collaborer avec l'industrie pour évaluer et mettre à jour ses besoins actuels en matière de formation.
- 2.9 Collaborer avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick et avec d'autres établissements de formation et d'enseignement compétents pour évaluer les programmes actuels et les adaptations possibles à la prestation et à la forme des modules afin de répondre aux besoins courants de l'industrie, d'accroître l'accessibilité et d'améliorer l'inscription.
- 2.10 Aider l'industrie à tenir des ateliers qui offrent des occasions pratiques de transfert de technologie et des cours de formation pertinents dans des établissements d'enseignement convenables du Nouveau-Brunswick, y compris les collèges communautaires, les universités et d'autres prestataires de services.

### 3. Gestion des risques de l'entreprise

L'aquaculture est encore perçue généralement comme un secteur à risque élevé. Par conséquent, les investisseurs ne font pas confiance à l'industrie et le financement est difficile à obtenir. La création d'un climat d'investissement plus favorable pour tous les niveaux de production est un facteur impératif, et l'industrie et les gouvernements doivent donc adopter des mesures pour quantifier et atténuer les risques associés à l'aquaculture.

Pour les aquaculteurs, l'absence actuelle de protection disponible pour divers risques importants comme les brusques mortalités, les catastrophes météorologiques, les espèces envahissantes et les maladies constitue une lacune importante dans leur capacité de gérer les risques de l'entreprise et de protéger leurs investissements. Le gouvernement peut aider en appuyant diverses initiatives de l'industrie comme les meilleures pratiques de gestion (MPG), les procédures opérationnelles normalisées (PON) et une meilleure biosécurité à la fois sur les sites d'élevage et dans d'autres installations de l'industrie. Ces initiatives peuvent diminuer le risque de perte et réduire l'impact quand il se produit un événement. Il s'agit d'une mesure importante pour appuyer les exploitants eux-mêmes, mais aussi pour rassurer les services financiers du secteur privé en leur montrant que les exploitants peuvent gérer activement leurs risques opérationnels, ce qui réduit de cette façon le risque pour les services financiers de participer et d'investir dans ces entreprises.

Il existe des points communs entre les mesures bénéfiques du point de vue de la réduction des risques et les futures mesures éventuelles nécessaires pour la certification dans le marché. À cet égard, l'élaboration et l'application de protocoles vérifiables de maîtrise des risques pourraient s'avérer utiles comme base de certification. En démontrant l'application de meilleures pratiques de gestion et de procédures opérationnelles normalisées, on devrait accroître la confiance des investisseurs et du public. En plus de diminuer le risque au lieu d'élevage, de grands avantages pratiques additionnels seraient dévolus aux secteurs de la salubrité des aliments, de la durabilité de l'environnement et de la confiance du public grâce à un système commun de mesure du rendement établi par une compagnie donnée et par un système universel de vérification par un tiers. Ces éléments pourraient contribuer à accroître la productivité de l'industrie, la compétitivité, la rentabilité et l'acceptation sociale. Par ailleurs, il n'est vraiment pas facile d'appliquer des stratégies de gestion des risques dans un grand secteur constitué de petites et moyennes entreprises.



### **Mesures stratégiques :**

- 3.1 *Favoriser la détermination et l'établissement de bons programmes ou moyens de réduction des risques de l'entreprise pour l'industrie de la pisciculture.*
- 3.2 *Appuyer les mesures qui devraient permettre d'atténuer l'exposition de l'industrie à de graves risques de l'entreprise, d'accroître la confiance et de soutenir l'assurabilité de l'industrie.*
- 3.3 *Appuyer l'industrie pour l'établissement et la mise en œuvre de codes de pratique et de programmes de certification concernant la gestion de la santé des poissons, la performance environnementale, la biosécurité, le confinement, la sécurité des travailleurs et d'autres mesures de réduction des risques.*
- 3.4 *Appuyer les initiatives de l'industrie qui ont pour objectif l'analyse des risques et l'obtention d'une protection contre les risques majeurs.*

## **4. Santé des poissons et biosécurité**

Les maladies et les parasites qui frappent l'industrie de l'aquaculture sont présents dans les milieux naturels d'élevage en mer et en eau douce de tout le pays. La gestion de la santé des poissons au Nouveau-Brunswick est principalement axée sur la lutte contre l'anémie infectieuse du saumon (AIS) et a coûté plus de 100 millions de dollars au gouvernement et à l'industrie depuis 1999. Dans le cas de l'AIS, le gouvernement a fourni une assistance en cas de catastrophe et une aide technique et financière à l'industrie, mais l'industrie même a subi de graves pertes financières. De meilleures pratiques de gestion dans l'industrie, la nouvelle structure triennale de gestion des baies et le programme provincial de lutte contre l'AIS comportant une fonction de vérification de la biosécurité sont autant

de facteurs qui ont permis d'éliminer pratiquement les pertes causées par l'AIS et d'atténuer l'incidence d'autres maladies de production. Toutefois, les activités permanentes de recherche et développement pour de nouveaux diagnostics, des techniques de gestion et l'accès à de bons produits thérapeutiques sont considérées comme des mesures essentielles pour assurer la durabilité des secteurs de la pisciculture en mer et en eau douce. Voilà une tâche importante pour prévenir et combattre de futures maladies qui ne touchent pas actuellement les eaux du Nouveau-Brunswick ou qui sont complètement inconnues.

Contrairement au secteur agricole, l'aquaculture ne peut compter sur divers produits approuvés pour combattre les parasites ou les maladies. Il est établi que la dépendance à un seul produit pour combattre des affections bactériennes, virales ou parasitaires entraîne naturellement une résistance au produit. Il s'agit d'un problème répandu en santé animale et humaine, et il n'est pas restreint à l'aquaculture. Par conséquent, il faut absolument que l'industrie ait accès à une grande gamme de moyens pour optimiser la gestion de la santé des poissons afin de prévenir les maladies et de combattre les parasites. Voilà un principe fondamental pour une bonne lutte antiparasitaire intégrée, et il permet de s'assurer que tous les traitements donnent des résultats optimaux.

Il importe que le gouvernement et l'industrie prennent des mesures proactives pour empêcher l'introduction de maladies et d'espèces envahissantes dans les eaux du Nouveau-Brunswick. Un moyen proactif pour diminuer le risque d'introduction consiste à renseigner les utilisateurs des ressources marines sur les maladies importantes et sur les répercussions possibles des espèces envahissantes. En outre, de meilleures pratiques de gestion dans l'industrie et une surveillance constante

sont des conditions essentielles pour atténuer la propagation et les impacts en cas d'introduction.

Le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA) est mis en œuvre par l'ACIA et le MPO pour traiter les maladies des animaux aquatiques qui ont été désignées à déclaration obligatoire au Canada en raison de leur incidence possible sur le commerce. Le programme indique les mesures nécessaires pour prévenir, combattre ou éradiquer d'importantes maladies touchant les animaux aquatiques. Toutefois, il faut aussi compter sur de bons programmes et mesures de gestion pour combattre les maladies non couvertes par le PNSAA et préoccupantes pour l'industrie ou le public.

#### **Mesures stratégiques :**

- 4.1 *Appuyer la recherche pour les projets liés à la santé des poissons, et particulièrement ceux concernant l'AIS, la maladie rénale bactérienne, le pou du poisson et les maladies affectant d'autres espèces, et pour les projets de mise au point ou d'analyse de produits thérapeutiques et de vaccins par l'industrie.*
- 4.2 *Promouvoir l'étude et l'approbation rapide de nouveaux produits thérapeutiques qui peuvent être utilisés en aquaculture.*
- 4.3 *Appuyer les initiatives qui favorisent l'établissement d'un milieu biologiquement sécuritaire afin de prévenir ou de combattre les maladies et les espèces envahissantes, y compris l'établissement d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée pour combattre le pou du poisson.*
- 4.4 *S'assurer que les outils réglementaires appropriés sont en place en ce qui concerne la gestion de la santé des poissons et la lutte contre les maladies.*
- 4.5 *Favoriser la collaboration entre les gouvernements pour l'élaboration du Programme national sur la santé des animaux aquatiques, afin d'éviter le chevauchement et de s'assurer que les besoins provinciaux et régionaux sont respectés.*

### **5. Accès au marché et confiance des consommateurs.**

Les principaux marchés des pisciculteurs du Nouveau-Brunswick sont l'est du Canada jusqu'en Ontario à l'ouest, l'est des États-Unis jusqu'à Chicago à l'ouest, et jusqu'aux Carolines au sud. Environ 40 % des poissons du Nouveau-Brunswick sont dirigés vers la production à valeur ajoutée, et le reste est vendu sous forme de poisson avec tête éviscéré. La salmoniculture du Nouveau-Brunswick profite actuellement de prix élevés et d'une demande ferme pour ses produits sur les

marchés américains et canadiens. Il en est ainsi à cause des plus bas volumes de produits en provenance du Chili, qui affronte actuellement une crise attribuable à l'AIS, et des tarifs appliqués sur les produits à valeur ajoutée de la Norvège qui entrent aux États-Unis. Comme ces deux facteurs pourraient varier à l'avenir, il importe de s'efforcer de promouvoir le saumon du Nouveau-Brunswick, avec sa fraîcheur et sa qualité supérieure en raison de la proximité du marché, afin de maintenir ou d'accroître la part de marché.

Il y a une demande accrue de la part des consommateurs, des détaillants et des gouvernements étrangers pour obtenir une plus grande assurance de la salubrité des aliments et de la traçabilité des produits tout au long de la chaîne de valeur. Cette demande ne compromet pas actuellement les ventes de produits pour l'industrie de la pisciculture du Nouveau-Brunswick, mais il importe de dominer la situation en matière de tendances commerciales et d'implications possibles. La certification des produits par rapport à la durabilité des méthodes de production constitue désormais un important facteur qui détermine le marché, particulièrement dans la salmoniculture. On fait actuellement la promotion de nombreux programmes de certification, mais il est probable qu'un ou deux programmes domineront le secteur un jour. Devant l'importance avérée de cette tendance, de nombreuses entreprises du secteur de la salmoniculture au Nouveau-Brunswick cherchent à obtenir ou ont déjà acquis la certification conformément à des normes précises.

Les producteurs locaux pourront continuer d'exiger des prix supérieurs pour leurs produits et d'accroître leur accès aux nouveaux marchés si les poissons d'élevage des entreprises du Nouveau-Brunswick sont bien identifiés grâce à l'établissement de marques de première qualité, de créneaux ou de produits spéciaux et grâce aussi aux programmes d'application de normes de qualité, aux méthodes de production écologiquement durables et aux systèmes de traçabilité. Il faut aussi corriger le manque de connaissances au niveau du consommateur et du détaillant (comptoir à poisson) en ce qui concerne les normes de qualité et de traçabilité ainsi que la signification et la valeur d'une certification par un tiers, le cas échéant.

#### **Mesures stratégiques :**

- 5.1 *Favoriser l'établissement et la mise en œuvre d'initiatives de formation et de promotion axées sur la sécurité des produits, la valeur nutritionnelle et les méthodes de production écologiquement durables.*
- 5.2 *Favoriser la collecte de renseignements pour mieux déterminer les nouveaux débouchés.*

- 5.3 Appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de codes de pratique, de procédures opérationnelles normalisées (PON) ou d'initiatives susceptibles d'améliorer la qualité des produits et de démontrer des méthodes de production durable, de meilleure salubrité des aliments et de traçabilité.
- 5.4 Aider le secteur de l'élevage du poisson à obtenir une certification pour leur donner un avantage sur le marché.
- 5.5 Appuyer les initiatives axées sur la mise au point de produits à valeur ajoutée pour répondre à la demande du marché.

## 6. Infrastructure stratégique

Devant l'expansion de l'industrie de l'aquaculture au Nouveau-Brunswick, l'infrastructure existante est de plus en plus mise à contribution et les zones aménagées récemment ont besoin de nouvelles infrastructures. Dans la région de la baie de Fundy, la demande actuelle de quais et d'embarcadères pour desservir les exploitations de pisciculture dépasse la capacité actuelle. Pour les entreprises d'aquaculture sur terre, un emplacement dans une région éloignée peut se traduire par l'absence ou l'insuffisance d'infrastructure de base. Dans de nombreux cas, ces limitations compromettent les opérations quotidiennes, augmentent le coût de production ou créent un obstacle important au nouveau développement. Les exemples d'infrastructure nécessaire pour appuyer ou étendre le secteur de la pisciculture au Nouveau-Brunswick peuvent comprendre, entre autres, des quais et des débarcadères, des systèmes d'élimination des déchets, des établissements de transformation et des installations spéciales de chargement et de déchargement aux fins de la biosécurité.

### Mesure stratégique :

- 6.1 Appuyer les initiatives stratégiques axées sur la détermination, l'établissement ou l'amélioration d'infrastructure pour appuyer les entreprises actuelles et permettre l'expansion des secteurs de la pisciculture en mer et en eau douce grâce à des projets qui profitent à l'industrie dans son ensemble.

## 7. Diversification des espèces

Les possibilités d'élevage du flétan de l'Atlantique et de la morue font l'objet d'efforts de recherche soutenus. Les principaux défis pour le développement de ces espèces sont notamment l'évaluation de la viabilité fondée sur des essais de grossissement à l'échelle commerciale, l'optimisation des méthodes d'élevage, l'établissement ou la continuation de programmes pour les stocks



de géniteurs, l'évaluation des besoins nutritionnels et de stratégie d'alimentation spécifique à l'espèce, l'élaboration d'un bon programme pour la santé des poissons et la formation du personnel. La démonstration de la viabilité commerciale constitue actuellement un obstacle à l'investissement. Par conséquent, l'appui gouvernemental pour les activités de développement précommercial est un facteur décisif.

La recherche a donné des résultats très prometteurs dans le secteur de l'aquaculture multitrophique intégrée (AMTI) en tant que moyen pour diversifier la production, accroître les perspectives économiques et optimiser la performance environnementale dans les salmonicultures existantes. De plus, l'AMTI offre la possibilité de contribuer à l'établissement d'une image positive durable et d'une plus grande acceptation sociale. La commercialisation de cette approche pour la diversification des espèces sera probablement accélérée un peu par le fait qu'elle utilise les sites marins existants et la main-d'œuvre actuelle et qu'elle exige un investissement relativement faible de la part de l'exploitant.

La demande est forte pour l'omble chevalier comme produit-créneau et l'élevage de cette espèce offre de nouvelles possibilités de développement et une diversification éventuelle pour les stations d'alevinage du saumon. La province maintient un programme permanent pour les stocks de géniteurs d'omble chevalier à l'Institut de recherche sur les zones côtières de Shippagan. L'élevage de l'esturgeon est en développement depuis douze ans et il offre aussi un grand potentiel. Les prix du caviar resteront probablement élevés puisque les stocks naturels de

l'Europe, du Moyen-Orient et de l'Asie continuent de chuter vers l'extinction. La commercialisation de produits d'esturgeon d'élevage peut être compromise si des pays interdisent le commerce de ce poisson comme mesure de conservation. Divers facteurs auront une importance particulière à cet égard, comme la traçabilité et peut-être la certification.

La diversification de la production commerciale de poissons exigera des investissements importants pour la réalisation des projets pilotes précommerciaux afin d'évaluer la faisabilité technique et financière et d'obtenir des résultats consistants. Il existe un certain nombre de programmes fédéraux et provinciaux qui contribuent au financement de la recherche et du développement et qui financent la commercialisation de nouvelles espèces, mais divers programmes s'appliquent à différents stades et il faudra encore surmonter de grandes difficultés pour combler les lacunes dans le financement et aller de l'avant. En l'absence de programmes couvrant tout le processus pour amener les projets du stade de la recherche aux stades du développement et de la commercialisation, les entreprises engagées dans le développement de l'élevage d'autres espèces de poissons financent le développement en s'endettant. Cette situation a limité le nombre total de projets de recherche et développement en cours à un moment donné, ce qui a ralenti par le fait même le développement commercial.

### **Mesures stratégiques :**

- 7.1 *Grâce aux programmes existants, les gouvernements continueront d'appuyer les projets viables de diversification qui :*
  - a) *entraînent une importante activité économique nette supplémentaire;*
  - b) *présentent de bonnes perspectives de marché; et*
  - c) *sont dirigées par des entreprises individuelles ou des consortiums ayant la capacité financière de commercialiser le projet de recherche et développement lorsque les résultats sont positifs.*
- 7.2 *Promouvoir l'établissement de programmes pluriannuels pertinents afin de combler la lacune dans le financement des travaux de développement précommercial.*
- 7.3 *Fournir un soutien pour diversifier les espèces d'élevage aux stations salmonicoles existantes.*
- 7.4 *Appuyer la collecte de renseignements commerciaux qui pourraient servir à déterminer les possibilités de développement et de croissance futures.*
- 7.5 *Appuyer l'élaboration de stratégies de développement pour certaines espèces lorsqu'un intérêt significatif a été manifesté par suffisamment d'entreprises ou de partenaires.*

